

# Infos. Village Villeparois

## Sommaire

### Mot du Maire

### Conseil municipal du 22/05/2014

- Réfection de la Rue de Prételon, plan de financement
- Délégation d'instruction des demandes d'urbanisme
- Intégration du service assainissement par le budget communal

### Informations diverses

- Départ Secrétaire
- Tickets cinéma
- Objets perdus
- Association Mon Village
- Boulangerie
- Assistante maternelle



Mairie : 7 Rue de Prételon

70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h30

Vendredi de 9 à 12 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou 07 85 52 93 73

e-mail :

[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

### Rappel:

La secrétaire de mairie est présente le lundi, mardi, mercredi de

8 heures 30 à 12 heures 30 et le vendredi de 9 h à 12 h

## Le mot du Maire

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 mai, il a été décidé de refaire la rue du Prételon en très mauvais état. Nous devrions bénéficier d'importantes subventions à utiliser rapidement.

La rue de Fanican fera partie des prochains investissements. Il nous faut pour cela réfléchir à un projet cohérent qui relie le centre du village avec la rue des chailles et toujours chercher des subventions.

Il a aussi été décidé de créer 3 commissions pour améliorer le fonctionnement sur la commune et d'ouvrir ces commissions aux villageois. Deux places vous sont réservées au sein de chaque commission :

- Travaux
- Fleurissement, entretien du village
- Animation, vie sociale

Les personnes intéressées doivent se faire connaître au secrétariat de la Mairie au plus vite.

Le fleurissement du village a été réalisé par André Royer. Je le remercie pour sa grande disponibilité.

Si des volontaires souhaitent participer de temps en temps à l'arrosage, faites-le lui savoir. Il appréciera.

La fontaine du village intéresse beaucoup les enfants et par cette chaleur, on peut comprendre. Néanmoins des pierres sont jetées régulièrement et des dégradations sont apparues dernièrement.

Je demande aux parents de temps en temps d'accompagner leurs enfants afin de veiller à ce que ce lieu soit respecté.

Et enfin plus positivement, dans le cadre des Estivales de Saône, sur ma proposition, Villeparois a été retenue par la C.A.V. pour la programmation d'un concert gratuit le lundi 21 juillet à 20h30 place de la Mairie. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Retenez d'ores et déjà votre soirée

Bien cordialement

Le Maire  
Bruno MICHEL

## Conseil municipal du 22 mai 2014

### Réfection de la Rue de Prételon

#### Plan de financement

Vu les difficultés financières de la commune pour entretenir la voirie, il convient d'obtenir des subventions pour la réfection de la rue du Prételon.

Le Maire propose le plan de financement suivant :

- Coût des travaux H.T. : 28 848,85 €
- Subvention accordée par le Conseil Général : 12 561 €
- Demande de subventions sur la réserve parlementaire : 7 000 €
- Reste à la charge de la commune : 9 287 €

Après débat, le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à engager les travaux dès la réponse favorable à la demande de subvention.

Décision : Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

### Délégation d'instruction

#### des demandes d'urbanisme

Conformément à l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme, les communes peuvent charger les services d'un groupement de collectivités d'instruire les demandes de certificats et d'autorisations d'urbanisme pour leur compte, ce qui se fait actuellement.

Il convient de préciser que cette possibilité n'inclut pas la décision elle-même, qui reste de la compétence du Maire de la commune.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, le transfert de l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la dite convention.

Décision : Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0



12 juin 2014

### **Intégration du service assainissement par le budget communal**

Le service assainissement a été dissout suite à la prise de compétence assainissement par la Communauté d'Agglomération de Vesoul le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les résultats d'exécution de la section d'investissement (compte 001) et de la section de fonctionnement (compte 002) prennent la forme suivante :

- Résultat de fonctionnement de la commune : **44 230.23 €**
- Intégration Assainissement : **2 812.54€**
- Résultat de clôture définitif : **47 042.77€**
- Résultat d'investissement de la commune : **26 644.57 €**
- Intégration Assainissement : **23 191.10 €**
- Résultat de clôture définitif : **49 835.67 €**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : **47 042.77€**
- Compte 001 résultat d'investissement reporté : **49 835.67€**

Décision : Exprimés : 10  
 Pour : 10  
 Contre : 0

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **DEPART SECRETAIRE**



Notre Secrétaire de Mairie, Corinne VAUTHIER a cessé ses fonctions, fin mai. Un pot de départ lui a été organisé le 23 mai.

M. Le Maire a rappelé que son départ était d'ordre professionnel. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses 2 autres communes, CALMOUTIER & VAROGNE.

Une nouvelle secrétaire a été recrutée début mai. Il s'agit de Mme Céline CHEVIRON. Elle exerce également dans les communes de DAMPVALLEY-LES-COLOMBE et ANDELARROT.

Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie sont :  
 Lundi, Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h30  
 Vendredi de 9h00 à 12h00

#### **TICKETS CINEMA**

Les tickets cinéma seront bientôt disponibles en mairie. Le temps pour la nouvelle secrétaire de signer les documents de sous-régisseur des tickets cinéma pour la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL concernant la vente de ces tickets.

Nous vous communiquerons prochainement la date pour venir retirer vos places.

#### **Association « Mon village »**

##### **Pétanque du 31 mai 2014**

Avec 28 inscriptions et le beau temps, cet après-midi fut très sympathique. Chacun a pu exprimer ses talents et les 3 premiers ont été récompensés :

- 1<sup>er</sup> lot : jambon entier cru
- 2<sup>ème</sup> lot : 1 magnum de bordeaux
- 3<sup>ème</sup> lot : 1 bouteille d'alsace vendanges tardives

A renouveler.....

##### **Vide grenier du 22 juin de 8h à 18h**

Vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres un bulletin d'inscription. Retournez-le rapidement en n'oubliant pas de joindre une copie de votre carte d'identité (obligatoire pour la préfecture).

Les exposants pourront s'installer à partir de 6h30. Buvette et petite restauration sur place. Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre N. BAGUET au 06.75.93.81.55 après 18h.

##### **Bibliothèque**

Nous vous rappelons que nous avons une bibliothèque, maintenant bien achalandée, ouverte chaque premier samedi du mois de 10H00 à midi ; n'hésitez pas à en parler autour de vous, il vous suffira, pour y accéder, de prendre une adhésion à l'Association, au prix inchangé de 5 euros par famille.

#### **Objets perdus**

Un trousseau de clés a été retrouvé sur le Chemin du Bois. S'il vous appartient, merci de bien vouloir passer en mairie aux horaires d'ouverture pour le récupérer.

# Infos. Village Villeparois

## Boulangerie

Mlle THOMASSIN et M JEANNEY ont le plaisir de vous annoncer la reprise de la boulangerie de Colombier à compter du **2 juillet**. (Attention fermé le 1<sup>er</sup> juillet).

### AU FOURNIL DE COLOMBIER

Les jours de tournée ne changent pas. Le camion passera tous les jours sauf le lundi.

On vous proposera une gamme de pains, pains, spéciaux, viennoiseries, pâtisseries, fruits, légumes et journaux. Nous sommes à votre disposition pour vos réceptions (pièces montées, petits fours, mignardises...)

## Assistante maternelle



### Nouveau à Villeparois,

Virginie PALMAR, assistante maternelle agréée peut accueillir vos enfants à partir de septembre.

Vous pouvez la contacter  
au 06 84 98 65 95 ou au 03 84 75 13 35.

## Télévision

Depuis le 10 juin 2014, les 6 nouvelles chaînes HD gratuites de la TNT sont disponibles dans la région Franche-Comté. Seuls les foyers recevant la télévision par antenne râteau sont concernés. Il est important de noter que seuls les téléspectateurs équipés d'un matériel compatible avec la Haute Définition (téléviseurs ou adaptateur TNT HD) pourront recevoir les 6 nouvelles chaînes. Il vous faut faire une recherche et une mémorisation des chaînes sur le téléviseur ou l'adaptateur TNT à l'aide de la télécommande, pour continuer à recevoir les chaînes actuelles et les 6 nouvelles si vous êtes équipés en HD.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur : [www.toutelatnt.fr](http://www.toutelatnt.fr)

Bel été  
à toutes  
et  
à tous

